

ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'EPLEFPA DANS LA DEMARCHE QUALITE

1 – Présentation du contexte

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel précise l'obligation d'une certification qualité pour les organismes de formation bénéficiant de financements publics et mutualisés. La DGER a retenu, dans ce contexte, la certification QualiFormAgri rendue obligatoire par arrêté du 14 octobre 2019 pour tout organisme de formation de l'enseignement agricole public qui réalise des actions concourant au développement des compétences.

Le référentiel de service QualiFormAgri est structuré autour de sept engagements de services dont trois correspondent aux activités concourant au développement des compétences sur les sites de l'EPLEFPA des Terres de l'Yonne.

- Action de formation
- Action permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE)
- Apprentissage

QualiFormAgri, tout en intégrant les indicateurs et critères du Référentiel National Qualité (Qualiopi), propose des dispositions complémentaires relatives au fonctionnement en EPLEFPA et aux valeurs de l'enseignement agricole public.

Le CFA et le CFPPA, en tant qu'organismes de formation agricole, sont ainsi soumis à la double certification : QualiFormAgri-Qualiopi (audit conduit par l'AFNOR). Cette double certification qualité, au-delà d'une exigence réglementaire, est aussi un outil d'amélioration continue et encourage une stratégie globale de l'organisme de formation (vision à long terme, fixation d'axes stratégiques, déclinaison en actions élémentaires).

2 – Orientations stratégique

Les engagements du CFA-CFPPA portent en particulier sur :

- La qualité de l'accueil et de l'information diffusée (renseignements fournis, support et contenus).
- La qualité de nos formations qualifiantes : construction et renouvellement de nos formations, accueil des apprenants, réalisation des formations, suivi administratif et financier, suivi pédagogique, suivi en entreprise...
- La qualité de nos formations de perfectionnement : analyse des besoins et des demandes des partenaires, construction et mise en œuvre des formations, gestion administrative et financière, suivi pédagogique et bilan...
- Le fonctionnement de notre dispositif de contrôle de la démarche Qualité : audits internes, suivi, contrôles, satisfaction des parties prenantes et gestion des réclamations.

Ces orientations stratégiques sont conformes aux axes du projet d'établissement en cours de validité (projet 2015-2020)

- Favoriser l'innovation, la promotion et l'excellence pour la réussite de chaque apprenant de

L'EPLEFPA.

- Renforcer le rôle de l'EPLEFPA dans ses engagements favorisant la citoyenneté, la culture et l'environnement.
- Affirmer l'implication de l'EPLEFPA dans le développement de son territoire et son évolution.
- Partager une identité de l'EPLEFPA par la complémentarité de ses centres et une mise en commun de projets et de compétences pour un mieux vivre ensemble.

3 – Objectifs pour l'année 2020-2021

L'EPLEFPA, en tant qu'établissement porteur de ces deux centres de formation, se doit de veiller à cette mise en conformité réglementaire et à y participer activement afin de respecter l'échéance réglementaire fixée au 31 décembre 2021.

La certification des deux centres est envisagée sur le 1^{er} semestre 2021.

Un diagnostic qualité a été mené par la société CIDEES Conseil et Formation en février 2020 et a conduit à la mise en place d'actions individuelles pour chaque centre et d'actions collectives (mixtes CFA – CFPPA) pour améliorer notre qualité de services et se mettre en conformité avec les référentiels.

La démarche qualité va se mettre en place en impliquant l'ensemble des personnels. Elle va conduire à la rédaction de notes internes et la tenue de tableaux de bords d'indicateurs aussi bien qualitatifs que quantitatifs. Ces tableaux de bord permettront l'application de mesures correctives dans le cadre de l'amélioration continue des centres.

Les outils ainsi créés et les tableaux de bord seront mis en œuvre progressivement sur la fin de l'année 2020, les tableaux de bord seront insérés dans les documents préparatoires au Conseil d'Administration en novembre 2020.

L'actuel projet d'établissement arrivant à échéance, l'année 2020-2021 sera l'occasion de réfléchir sur un nouveau projet en intégrant sur les centres CFA et CFPPA mais également sur l'EPLEFPA les nouveaux objectifs que nous fixe la démarche Qualité.

La phase d'évaluation de l'ancien projet d'établissement et la phase de diagnostic sera réalisée lors du 1^{er} semestre de l'année 2021.

4 – Moyens affectés pour la démarche qualité

Personnels dédiés

Deux personnes sont dédiées à la mise en œuvre, la coordination et l'animation de la démarche qualité :

Mme Delphine OKERMANS, directrice adjointe du CFPPA, assure la mission d'Animatrice qualité au sein du CFPPA pour 70 % de son temps de travail sur la période du 6/07/2020 au 30/06/2021 ;

Mme Pascale WETZEL, formatrice au CFA, assure la mission d'Animatrice qualité au sein du CFA pour 80 % de son temps de travail sur la période du 01/10/2020 au 31/08/2021 ;

La mission des Référents qualité sera maintenue à l'issue des périodes citées, la répartition de chaque mission sera réévaluée par les directeurs de centre.

Les temps consacrés à cette démarche qualité font partie intégrante de l'activité des centres pour tous les personnels impliqués.

La démarche qualité est sous l'autorité du directeur de l'EPLFPA et, par délégation, des directeurs des centres de formation continue et par apprentissage qui sont garants :

- Que l'intégralité des services de l'EPLFPA, y compris ceux ne relevant pas des CFA-CFPPA, mais qui concourent aux 3 engagements de service, soient mobilisés dans cette démarche Qualité ;
- Que les moyens de l'EPLFPA nécessaires à la réalisation de leurs missions soient mis à disposition des organismes de formations ;
- Que la mise en œuvre de cette démarche Qualité fasse l'objet d'un suivi en Comité de Direction afin de mesurer régulièrement sa pertinence, son adéquation et de décliner son évolution.

Implication de l'ensemble des personnels

La réussite de notre démarche nécessite la participation et l'adhésion de toutes et tous au sein de l'EPLFPA, quel que soit le centre d'appartenance ou le statut, dans un objectif de progression de nos pratiques et d'amélioration de nos services.

Les personnels doivent être sensibilisés à la démarche Qualité afin que tout le monde se sente acteur de cette démarche : présentation des différents suivis (audit interne, audit d'évaluation, suivi des engagements), mise en évidence de nos points sensibles et définitions de mesures correctives de manière collective.

L'ensemble des personnels de l'EPLFPA devra adapter ses pratiques notamment sur les points accueil, management, gestion des ressources humaines, information et insertion professionnelle.

Ainsi je demande l'adhésion et la responsabilisation de l'ensemble des personnels de l'EPLFPA afin de concrétiser ces objectifs et je m'engage à soutenir, par tous les moyens, cette démarche de certification qualité au sein de l'EPLFPA des Terres de l'Yonne.

Venoy le 12 octobre 2020

Le Directeur de l'EPLFPA des Terres
de l'Yonne

Pierre MATHIS